



PROVINCE DU QUÉBEC
MRC DE D'AUTRAY
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLÉOPHAS-DE-BRANDON

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

Aux personnes intéressées par le projet de règlement suivant ;

- **Projet du règlement #218-2026 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de la municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon numéro 2019-09-09 afin d'ajouter la zone « RES V » aux zones auxquelles le règlement s'applique**

AVIS PUBLIC est donné ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 9 mars 2026, le conseil a adopté le Projet du règlement #218-2026 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de la municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon numéro 2019-09-09 afin d'ajouter la zone « RES V » aux zones auxquelles le règlement s'applique;
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 13 avril 2026 à 19 h, à la salle municipale au 750 rue principale à Saint-Cléophas-de-Brandon;
3. L'objet du projet de règlement assujetti à la consultation publique est de :
 - a) Modifier le règlement sur plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2019-09-09 afin d'ajouter la zone « RES V » aux zones auxquelles le règlement s'applique;
4. Au cours de cette assemblée publique le projet de règlement et les conséquences de son adoption et de son entrée en vigueur seront expliqués et le Conseil entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer;
5. Le projet de règlement peut être consulté aux heures et jours réguliers d'ouverture des bureaux de l'hôtel de ville sis au 750 rue Principale, Saint-Cléophas-de-Brandon, soit du lundi au mercredi de 10h à 12h et de 13h à 16 h, ainsi que sur le site internet de la Municipalité;
6. Le projet de règlement ne contient pas de disposition susceptible d'approbation référendaire et s'applique à la zone « RES V », située dans le secteur du « Faubourg de l'Érablière ». L'illustration de cette zone peut être consultée au bureau de la municipalité durant les heures d'ouverture.

Donnée à Saint-Cléophas-de-Brandon le 10 mars 2026

-Original signé-

Catherine Gagnon
Directrice générale et greffière-trésorière
